

PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LE SECTEUR PUBLIC



STRATÉGIE ET OUTILS DE DÉTECTION ET DE LUTTE CONTRE LES RPS

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

DÉFINIR LA NOTION DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

- › Contexte actuel et enjeux
- › Principales notions : stress, harcèlement, souffrance au travail, violence, conduites addictives
- › Les facteurs à l'origine de ces risques
 - communs
 - spécifiques au secteur public
- › Les conséquences de ces risques : les TPS (Troubles PsychoSociaux)
- › Les acteurs concernés par la démarche et la mise en place d'un comité de pilotage

COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES RPS

- › Au regard des dispositions statutaires
 - loi du 13 juillet 1983
 - décrets relatifs à l'hygiène, à la santé et à la sécurité dans la fonction publique
- › Au regard du Code du travail
 - obligation générale de prévention et d'évaluation des risques
 - obligation de sécurité de résultat
- › L'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique et ses conséquences

DÉPISTER LES ÉVENTUELS RISQUES

- › Utiliser les principaux indicateurs internes
- › Établir une grille de détection
- › Les outils externes : questionnaires, groupe de travail, enquêtes...
- › Les acteurs ressources
- › Les situations à problèmes

PILOTER LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION

- › Les prérequis à la mise en place d'un dispositif de prévention
- › Les différents niveaux de prévention et leurs moyens
- › Les écueils à éviter
- › Suivi et évaluation du plan d'action

En partenariat
avec



OBJECTIFS

- Définir la notion de Risques PsychoSociaux (RPS) et leurs enjeux.
- Analyser les principaux indicateurs et établir un diagnostic des risques psychosociaux.
- Initier la mise en place d'un dispositif de prévention de ces risques.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation permettant un tour d'horizon complet des enjeux et obligations en matière de risques psychosociaux pour mieux les diagnostiquer et les prévenir
- Des conseils et apports personnalisés (outils et méthodes) du consultant, directement applicables en milieu professionnel

VOUS ÊTES

Cadres de la fonction publique, responsables et gestionnaires RH, membres du CHSCT, chargés de la prévention, chefs d'établissement, personnel des services de santé au travail (médecins de prévention, personnel infirmier, assistantes sociales...), ACOM, ACMI...

PRIX 1 530 € H.T. - Réf : VRH-RPSU

Validité 30/06/2014. Inclus : forfait repas, support, e-ressources et évaluations 

SESSIONS 2014-2015

Paris Montparnasse
les 2 et 3 octobre 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant(e) 1

☐ Mme ☐ M.

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E-mail.....

Tél. (ligne directe).....

Formation choisie

Titre.....

Référence.....

Dates et lieu.....

Participant(e) 2

☐ Mme ☐ M.

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E-mail.....

Tél. (ligne directe).....

Formation choisie

Titre.....

Référence.....

Dates et lieu.....

Entreprise/Établissement

Raison sociale.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone..... Fax.....

N° d'identification (TVA intracommunautaire).....

Code APE/NAF..... N° Siret

Responsable formation

☐ Mme ☐ M.

Nom.....

Prénom.....

Service.....

Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Dossier

DOSSIER À ADRESSER

☐ Au responsable formation ☐ Au signataire de l'inscription

FACTURE À ADRESSER

☐ À l'Entreprise / Établissement (préciser le service et l'adresse si différente)

.....

.....

.....

.....

☐ Un bon de commande va suivre : ☐ oui ☐ non

☐ A l'OPCA (Préciser l'adresse)

.....

.....

.....

DIF

☐ DIF : Répartition des heures de formation

☐ heures DIF sur le temps de travail

☐ heures DIF hors temps de travail

☐ heures sur le plan de formation

LIBELLÉ DE CONVENTION

(si différent de l'adresse Entreprise / Établissement)

.....

.....

.....

.....

Signataire de l'inscription

☐ Mme ☐ M.

Nom.....

Prénom.....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et notamment les articles 34 à 40, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez la possibilité à tout moment d'accéder aux informations vous concernant et d'apporter toute modification, clarification, mise à jour ou suppression, de toute ou partie desdites informations.